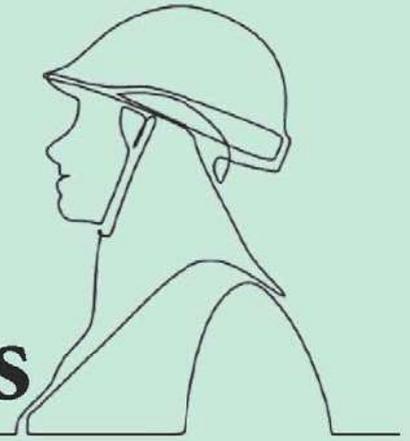


**13^{et}
14
mars
2024**

Assises de la santé et la sécurité des travailleurs-ses



Bourse du travail de Paris,
29 Bd du temple, Paris 11e

S'armer pour des actions militantes. S'outiller pour agir sur le terrain. Construire des combats communs.
Faire de la santé au travail une grande cause publique.

Bienvenue aux Assises de la santé et la sécurité des travailleuses et travailleurs !

Cette brochure vous donne les indications pour rendre ces Assises le plus conviviales possibles. Vous y trouverez le projet d'appel, de plateforme revendicative et de campagne à adopter, les différents ateliers ainsi que le programme des Assises.

La préparation s'est organisée autour de quatre thèmes portés par des groupes de travail (GT).

- Thème 1 : Femmes, santé, travail,
- Thème 2 : Accidents du travail – Maladies professionnelles, Prévenir, reconnaître, réparer,
- Thème 3 : Santé, travail, environnement, De l'Amiante au Chlordécone, lutter contre une réglementation qui autorise les industriels à tuer les travailleur-euse-s !
- Thème 4 : Transformation du travail et organisation du travail Comprendre et agir.

Lieux des ateliers

- La grande **salle Hénaff** accueille 450 personnes, elle est aussi accessible par une mezzanine au deuxième étage au-dessus de l'accueil.
- La **salle des petits congrès** est située au deuxième étage, au dessus de l'accueil.
- La **salle des commissions 3** est située à gauche de l'accueil.
- La **salle Louise-Michel** est située dans l'autre bourse du travail, 3 rue du Château d'Eau : il faut traverser la place de la République, prendre le Boulevard Magenta vers la gare du Nord, puis tourner à gauche tout de suite dans la rue du Château d'Eau.

Vous êtes plus de 500 à vous être inscrit-e-s. Ce succès exige en contrepartie le respect de plusieurs règles : respecter les horaires de début de séance ; éteindre son téléphone...

Les Assises sont organisées par un ensemble de syndicats et d'associations :

CGT, FSU, Solidaires, Andeva, ASD-Pro, Association des experts intervenant en santé au travail, ATTAC, Ateliers Travail et Démocratie, Cordistes en colère, Réseau féministe « Ruptures », Association-Santé-Médecine-Travail.

Vous êtes présent-e mais vous n'êtes pas encore inscrit-e ? Rien de plus simple, vous pouvez vous rendre sur le site d'inscription qui est encore ouvert :
<https://www.billetweb.fr/assises-de-la-sante-et-securite-des-travailleurs-ses>

Ceci permettra de continuer à recevoir les informations sur les campagnes menées et de participer à la mise en place de réseaux sur la santé et la sécurité au travail.



ATELIERS DU THÈME 1

FEMMES, SANTÉ, TRAVAIL

Inscription au réseau « Femmes, santé, travail » :

<https://framagroupes.org/sympa/subscribe/atelier-femmes-assises-sante-travail>

Pourquoi un tel thème spécifique lors de ces premières Assises ? Pourquoi ne pas en avoir fait un sujet transversal aux autres thèmes, n'est-ce pas un sujet réservé aux femmes ? Le thème a été porté notamment pour la Fonction Publique (62 % de femmes), avec l'ambition de mettre en visibilité à la fois les sujets de santé propres aux femmes, la vie hormonale et reproductive, les cancers du sein, etc. et les aspects invisibles du travail – pas seulement des femmes –, l'engagement, le lien, le relationnel. Le thème de la santé des femmes au travail est un sujet étonnamment peu travaillé en tant que tel aussi bien dans les milieux syndicaux ou associatifs que dans les milieux académiques. Aussi nous avons cherché à croiser plusieurs regards dans les ateliers, par des présentations « magistrales », des témoignages et des présentations de luttes avec issue positive.

Violences sexistes et sexuelles au travail (VSST) – milieu professionnel, syndical, associatif –

Salle Hénaff

mercredi 13 mars, 10h30 – 12h30

Présidence : **Christelle Glemet**, CGT

#Metoo au travail ? La réglementation est censée protéger les femmes au travail au travers des obligations de l'employeur de « [prendre] toutes dispositions nécessaires en vue de prévenir les faits de harcèlement sexuel, d'y mettre un terme et de les sanctionner » (code du travail, pour le privé mais l'équivalent existe pour le public). De ce cadre réglementaire à la mise en œuvre effective, nombreux sont les obstacles. L'atelier présente plusieurs voies d'attaque pour faire reconnaître les faits de VSST, les sanctionner, les prévenir, voire interroger l'organisation du travail qui les permet ou les provoque.

Intervenant-e-s :

Marilyn Baldeck, *La Collective des Droits*, **Gérald Le Corre**, CGT : VSST – violences sexistes et sexuelles : faire l'enquête

Séverine Lemièrre, économiste, université Paris-Cité : Conséquences professionnelles des violences conjugales et rôle des employeurs

Ludivine Debacq, FSU : VSST, le travail en F3SCT au service de la mise en œuvre de l'obligation de l'employeur

Marc Rutschlé, Solidaires informatique : Une entreprise de jeux vidéo au tribunal pour harcèlement moral et sexuel endémique

Cancers des femmes au travail

Atelier commun avec le thème 3 *Santé au travail et environnement*

Salle Petit congrès

mercredi 13 mars, 14h–16h

Présidence : **Monique Dental**, Réseau féministe « Ruptures »

Si le lien entre certains cancers des femmes exposées à des « risques invisibles et silencieux » et le travail fait aujourd'hui l'objet de travaux parlementaires, des associations et syndicats défendent depuis longtemps des travailleuses exposées et la question de l'imputabilité de leur cancer au travail. Cet atelier propose des échanges autour de recherches et d'expériences de mobilisation sur ces questions.

Intervenantes :

Annie Thébaud-Mony, association Henri Pézerat. Santé – Travail – Environnement : Tetra Médical à Annonay, travail sous oxyde d'éthylène : mobilisation ouvrière, scientifique et juridique

Yacina Loillier, Snuitam-FSU, Les risques phytosanitaires dans les missions de contrôle

Marie-Christine Cabrera Limame, infirmière, Carcop, Giscop 84 : Cancers professionnels au féminin : l'exemple du nettoyage

Santé invisibilisée, travail invisibilisé, salariées invisibles

Salle des commissions 3

jeudi 14 mars, 10h–12h

Présidence : **Sophie Abraham**, FSU

Le travail soit-disant organisé de manière « neutre » est souvent pensé de fait pour un modèle masculin, indifférent aux spécificités physiologiques des femmes comme les règles, la procréation, certaines maladies, etc. Comment les prendre en compte dans le travail sans se laisser enfermer dans l'essentialisation ni se faire opposer les risques de discrimination ? La ligne de crête est mince. L'atelier propose des échanges à partir de travaux et de témoignages autour de solutions pour une organisation du travail adaptée aussi à « la femme » (pour paraphraser le code du travail : « Adapter le travail à l'homme »).

Intervenantes :

Yasmine Candau, présidente d'EndoFrance : *Comment concilier endométriose et travail*

Annabel Brochier, ergonome et psychologue du travail : *Concilier vie hormonale, procréative et travail*

Kelthoum Brahna, Sud, conseil départemental 93 : *Un dispositif en santé menstruelle expérimenté au CD93 : mythes et effets*

Isabelle Jardillier, Sud PTT : *Document unique d'évaluation des risques genré : l'Arlésienne ?*

Travail invisibilisé, risques invisibilisés des femmes au travail

Atelier commun avec le thème 4 *Organisation du travail, souffrance au travail, enquêtes*

Salle des petits congrès

jeudi 14 mars, 13h30–15h30

Présidence : **Pascale Molinier**, professeure de psychologie sociale, Sorbonne Paris-Nord et **Hervé Moreau**, FSU

Travail informel ou informalisé, travail relationnel, travail du lien, du *care*, engagement, etc. : l'atelier propose d'échanger autour de témoignages et d'enquêtes pour mettre en lumière cette part du travail, notamment des femmes, invisibilisée, oubliée, inconnue, voire niée. Le but est double, construire une politique de prévention et des revendications autour de l'organisation du travail et de ses conditions.

Intervenantes

Alice Pelletier, CGT : *Derrière la condamnation de ST-Micro Electronics pour discrimination salariale systématique envers les femmes, l'engagement d'un collectif de femmes sur le long temps et un travail syndical non sans risque*

Sabine Reynosa, CGT : *Une expérience de femmes dans un milieu masculin de développement informatique dans les années 2000 : résister ou s'échapper ?*

Dominique Cau-Bareille, maîtresse de conférences en ergonomie à l'institut d'étude du travail de Lyon, université Lyon2- membre du laboratoire Éducation cultures et politique de Lyon2. Membre de l'IR de la FSU : *Le temps de travail au cœur de formes de discriminations invisibles dans le second degré.*

ATELIERS DU THÈME 2

ACCIDENTS DU TRAVAIL – MALADIES PROFESSIONNELLES : PRÉVENIR, RECONNAÎTRE, RÉPARER

Les accidents du travail et maladies professionnelles recouvrent tellement de questions que nous avons choisi quatre thèmes en débat. A charge pour notre réseau de continuer à élaborer, sur l'intérim, la fonction publique, les petites entreprises et tant d'autres aspects. La prévention des risques doit s'intéresser aux populations les plus vulnérables, c'est d'abord les jeunes, mais aussi les salarié-e-s de la sous-traitance. L'intervention en entreprise sur les questions de santé et sécurité au travail a été largement défavorisée à la suite de la suppression des CHSCT, dans le privé en 2017 puis dans la fonction publique en 2023. Pourtant, de nombreux-ses syndicalistes interviennent, construisent des stratégies, que nous pourrons mettre en commun.

La réparation passe d'abord par la reconnaissance du lien entre la maladie et le travail. C'est particulièrement difficile concernant les maladies psychiques, qui souffrent de l'absence d'un tableau de reconnaissance en maladie professionnelle. Un atelier y sera consacré. Enfin, un débat a divisé les organisations syndicales et les

associations de victimes à la suite d'une jurisprudence qui ouvre à la reconnaissance intégrale des atteintes à la santé au travail au même titre que les accidenté-e-s de la route par exemple.

Reconnaissance des troubles psychiques liés au travail

Salle des commissions 3

mercredi 13 mars, 10h30–12h30

Animation : **Alain Carré**

Pour l'année 2018, les pathologies psychiques sont estimées par l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail à 31 % de l'ensemble des pathologies en relation avec le travail dans les services publics, et à 41 % dans le commerce et les autres services. Or, elles ne représentent que 2 % des maladies professionnelles et 1 % des accidents du travail reconnus. Cette absence de reconnaissance est notamment due à l'absence d'un tableau de maladie professionnelle permettant une reconnaissance automatique. Du fait de cette absence, les victimes doivent amener la preuve du lien entre troubles et travail devant les tribunaux. Depuis des années, le mouvement syndical défend la constitution d'un nouveau tableau de maladie professionnelle. Les médecins du travail, les généralistes, les psychiatres qui défendent les salarié-e-s se trouvent accusés devant l'Ordre des Médecins.

Intervenants

D' Alain Carré : *L'histoire du tableau*

Philippe De Castro, avocat du Cabinet TTLA : *Prouver le lien entre troubles et travail*

D' Rodriguez, psychiatre Avignon, cité devant l'Ordre des Médecins pour avoir fait le lien entre santé et travail

Les jeunes, chair à canon du capitalisme

Salle Louise-Michel (3 rue du Château d'Eau)

mercredi 13 mars, 14h–16h

En 2022, 36 jeunes de moins de 25 ans sont décédés suite à un accident du travail et 63 durant leur trajet. Les alertes sur la suraccidentalité des jeunes au travail sont nombreuses. Suivant l'article paru dans le Monde, « quelque 15 % des accidents graves et mortels surviennent au cours des trois premiers mois suivant l'embauche, et plus de la moitié des salariés de moins de 25 ans morts au travail avaient moins d'un an d'ancienneté dans le poste » et « Selon une enquête du Centre d'études et de recherches sur les qualifications publiée en 2020, 59 % des jeunes sortant de la voie professionnelle sont exposés à des risques de blessures ou d'accidents ». Le gouvernement persiste à défendre l'entreprise comme lieu d'apprentissage de la vie professionnelle et sociale. Quelle place prévoit-il pour la prévention ?

Intervenant-e-s

Zoé Rollin, sociologue, auteure d'une étude dans les centres d'apprentissage

Yannick Biliec, CGT Educ'Action Lycées Professionnels

Caroline Dilly, Associations des familles de victimes

Statuts multiples, sous-traitance : comment agir ?

Salle commission 3

mercredi 13 mars, 14h–16h

Animation : **Sébastien Chatillon**

Depuis des décennies, le salariat a été volontairement subdivisé, morcelé en de multiples statuts (fonctionnaires, CDI, CDD, intérimaires...) qui favorisent la précarité et augmentent l'exposition aux risques professionnels. Face aux accidents du travail et aux maladies professionnelles ou à caractère professionnel, les statistiques sont criantes : les salarié-e-s qui ont les statuts les plus dévalorisés sont celles et ceux qui sont les plus exposé-e-s. Et les travailleurs et travailleuses sans-papiers, qui subissent la surexploitation, sont particulièrement victimes. Face à cette réalité sociale, plusieurs luttes syndicales emblématiques permettent de mettre en lumière cette situation et offrent des pistes d'action concrète.

Intervenant-e-s

Nicolas Galepides, SUD-PTT, interviendra dans le cadre de la grève des travailleurs sans papiers de DPD et Chronopost concernant l'application de la loi sur le devoir de vigilance

Céline Carlen, CGT Commerce de Paris, interviendra sur le cas d'un accident du travail mortel d'un intérimaire à Décathlon

Sébastien Chatillon, syndicaliste SUD-Rail, interviendra sur l'action syndicale concernant les AT graves et mortels des salarié-es de la sous-traitance à la SNCF

Aboubacar Dembélé (sous réserve), gréviste sans-papiers de Chronopost

Procédure judiciaire/ réparations : vers la réparation intégrale ?

Salle Petit congrès

jeudi 14 mars, 10h–12h

Une décision de la Cour de cassation de janvier 2023 a élargi la réparation des AT et MP par la prise en compte nécessaire du préjudice fonctionnel permanent en plus de la perte de revenus. L'accord national intersyndical de mai 2023 est revenu sur cette décision... Notre atelier essaiera d'éclairer ce débat.

Intervenant-es

Marie Pascual, médecin du travail, présentation du débat ;

François Desrioux, Vice-président d'ANDEVA ;

Intervenant de la CGT (sous réserve).

Agir en entreprise et service après les CHSCT

Salle Hénaff

jeudi 14 mars, 13h30–15h30

Animation : **Louis-Marie Barnier**

Suivant une récente étude, la mise en place des CSE s'est traduite par une baisse de 25 % des élu-es dans les entreprises de plus de 300 salarié-e-s. Quel est l'état des lieux de la prise en charge AT/MP à la suite de la création du CSE/CSA (secteur privé/secteur public) et de la suppression du CHSCT ? Comment le CSE s'inscrit dans la stratégie patronale, comment construire le rapport de force, quelles difficultés rencontrent les élu-e-s CSE/CSA pour défendre la santé et la sécurité des salarié-e-s ?

Intervenant-e-s

Louis-Marie Barnier, CGT Roissy, sociologue : *Défendre le droit à la santé en entreprise*

Marie-Hélène Luçon, Institut de recherche de la FSU : *L'activité militante au sein des CHSCT de la fonction publique*

Claire Cazin, CGT Aéroport de Paris : *Danger grave et imminent pour la santé des salarié-e-s*

ATELIERS DU THÈME 3

SANTÉ AU TRAVAIL ET ENVIRONNEMENT

L'action commune de nos organisations syndicales et associatives a permis que le chiffre de 2 morts par jour au travail soit désormais connu et présent dans le débat public. Malheureusement, les morts du travail ne se résument pas aux accidents du travail mortels. L'amiante a fait plus de 100 000 morts en France et continue à tuer environ 3 000 travailleurs et travailleuses par an. Pesticides, Benzène, Chrome, Plomb, HAP, rayonnement ionisant, poussière de bois, fumées d'incendie, PFAS... la liste des produits dangereux est sans fin. En France, près de 11 % de la population active, soit 2,7 millions de salarié-e-s pour le seul secteur privé est exposée dans son travail à au moins un agent chimique cancérigène. Ces expositions ainsi que la pollution environnementale expliquent en partie l'épidémie de cancer avec plus de 400 000 nouveaux cas par an dont seul 0.4% sont reconnus d'origine professionnelle.

Pour agir tant en prévention qu'en réparation, il faut commencer par comprendre comment les industriels et gouvernements agissent, le paradoxe d'une réglementation censée protéger les travailleur-euse-s mais qui en fin de compte autorise à les exposer et à les tuer. Agir nécessite aussi de comprendre les freins à l'action notamment à travers le chantage à l'emploi, de sceller des liens entre ceux exposés à l'usine ou à l'extérieur, de construire des

collaborations avec notamment des spécialistes... Voilà les thèmes qui animeront ces 2 journées sans oublier le travail en commun avec le thème 1 sur le cancer des femmes.

Construire des mobilisations collectives entre travailleur·euse·s / riverain·e·s, entre expositions professionnelles et expositions environnementales

Atelier commun avec le thème 2 *Accidents du travail – Maladies professionnelles : Prévenir, reconnaître, réparer*
Salle Petit congrès jeudi 14 mars 10h30 – 12h30

Animation : **Jean-Vincent Koster**, expert CSE

Un atelier où seront racontées quatre expériences différentes permettant d'essayer d'en tirer les enseignements pour comprendre ce qui fonctionne et pourquoi, mais aussi l'inverse.

Intervenant·e·s

Philippe Saunier, CGT Chimie : *De la confrontation entre la CGT et les riverains au travail en commun dans le dossier pénal, l'exemple AZF Toulouse*

[Sur le net : AZF/Total : coupables et responsables – Les Utopiques](#)

Jean-Louis Peyren, CGT Sanofi : *Un combat commun entre travailleurs et riverains exposés, l'exemple de Sanofi à Mourenx concernant la Dépakine*

[Sur le net : Autour de l'usine Sanofi qui produit la Depakine, des familles brisent le silence sur les maladies de leurs enfants \(lemonde.fr\) - Pollution : Sanofi, un premier pas vers un procès sur l'usine de Mourenx - L'Humanité \(humanite.fr\)](#)

Marie Hélène Duverger, Solidaires 76 : *Un collectif unitaire contre les crimes industriels rassemblement syndicat, association de victime et de défense de l'environnement, l'exemple du collectif Lubrizol Bolloré and Co à Rouen*

[Sur le net : Écologie. Agir syndicalement \(brochure Solidaires\) | Solidaires \(P73\) - Lubrizol : Une mise en perspective des enjeux de santé et de la mobilisation suite au désastre – Dynamiques sociales contemporaines \(hypotheses.org\)](#)

Flaviene Lanna, sociologue, chercheuse associée au Giscop93 : *Quand la mobilisation des riverains de Montreuil (Seine-Saint-Denis) alerte les travailleurs sur leurs expositions au Chrome VI et aux métaux lourds*

[Sur le net : A Montreuil, voisinage toxique d'une usine et d'une école \(lemonde.fr\)](#)

De l'Amiante au Chlordécone, lutter contre une réglementation qui autorise les industriels à tuer les travailleur·euse·s !

Salle Hénaff jeudi 14 mars 10h – 12h

Animation : **Jennifer Bellay**, FSU

Après un retour sur deux combats majeurs concernant l'amiante et le chlordécone, 2 scandales où l'Etat a fini par reconnaître sa pleine responsabilité, 2 scandales où les responsables sont des membres du gouvernement ou des industriels, nous nous attacherons à comprendre en quoi la réglementation peut à la fois être un appui si elle était respectée pour protéger les travailleurs et travailleuses, et encore permettre, par son inefficacité et ineffectivité, l'exploitation et l'utilisation de ces substances sources des pathologies pouvant être mortelles. Enfin, nous essayerons de comprendre les freins passés et actuels entravant l'action syndicale.

Intervenant·e·s

Hélène Boulot, ANDEVA : *Amiante, 100 000 morts évitables, un scandale d'Etat sans procès pénal*

[Sur le net : Ses buts - ANDEVA - Association nationale de défense des victimes de l'amiante et autres maladies professionnelles](#)

Lilith, Collectif des Ouvrier·e·s Agricoles de la Martinique : *Chlordécone, quand l'Etat français contamine sciemment les travailleurs et l'environnement*

[Sur le net : Soutien aux ouvrier·e·s agricoles empoisonné·e·s par les pesticides et précaires \(helloasso.com\)](#)

Gérald Le Corre, CGT 76 : *Les contradictions d'une réglementation protectrice mais peu appliqué dans les entreprises qui permet cependant de tuer les travailleurs*

[Sur le net : Une catastrophe du type AZF Toulouse est encore possible \(cgt.fr\)](#)

Philippe Saunier, CGT Chimie : *Défense de sa santé ou défense des emplois, quand les menaces des capitalistes nuisent au développement des luttes*

[Sur le net : Philippe Saunier: "quand on veut sacrifier sa santé pour son emploi, en général, on perd les deux" – nvo](#)

leurs organisations est une étape fondamentale dans la prévention des atteintes à la santé. La question se pose par exemple des expertises CSE-CSST, CSA-F3CT. Nous essaierons de dégager les axes futurs de travail du GT4 à partir des conclusions de l'atelier.

A partir du partage d'expériences singulières de représentants du personnel et responsables syndicaux, l'atelier propose de repérer les conditions par lesquelles désindividualiser les problèmes pour les réadresser dans l'ordre de l'organisation mais aussi comment sortir de l'isolement pour reprendre la main collectivement sur leur traitement

Intervenant-e-s

Lorena H. Klein, FERC-CGT, ingénieure de recherche au CNRS

Fatoi Bidar, CGT Hospitalier, assistante de recherche clinique et infirmière

Jean-Marc Raffenberg, FEP CFDT, secrétaire général SEPEF CFDT, enseignant Ministère de l'agriculture

Brigitte Sauviat, FSU, enseignante et ex secrétaire CSE en lycée polyvalent

Prendre la main sur le travail, son organisation et ses conditions : intervention des travailleur-euse-s et de leurs organisations syndicales, enquêtes syndicales contre l'aliénation pour l'émancipation par le travail

Salle Hénaff

mercredi 13 mars, 14h–16h

Animation : **Imène Daoudi**, consultante formatrice et **Thomas Coutrot**, Ateliers Travail et Démocratie

L'atelier 2 partira du travail, de son organisation et de ses conditions pour l'interroger. Comment les travailleur-euse-s et leurs organisations peuvent intervenir à ce niveau. L'organisation du travail est le pré-carré du patron et de l'employeur. L'employeur et le patron sont responsables de la santé des salarié-e-s de l'entreprise (obligation de résultat). Les travailleur-euse-s sont en position de subordination dans le travail et son organisation. Doivent-ils/elles intervenir dans l'organisation du travail ? Pour quoi et pour qui intervenir ? Comment intervenir ? Le compromis taylorien dont parle Bruno Trentin dans son livre est-il d'actualité ? Intervenir dans ce domaine n'est-il pas une compromission avec le patron ? Nous traiterons ce sujet de façon concrète à partir d'expériences et de recherche actions dans les entreprises et services publics. Nous verrons comment prolonger ce travail après les assises.

Intervenant-es

Nathalie Argenson, CGT hôpital de Nîmes

Guillaume Griveau, FAPT CGT

Aurélien Alphon Layre, CGT-CAE Coopératives d'Activité et d'Emploi

Utilisation de l'intelligence artificielle dans les entreprises : conséquences sur le travail et la santé – que faire ? Comment intervenir ? Pour quoi intervenir

Salle Louise-Michel (3 rue du Château d'Eau)

jeudi 14 mars, 10h–12h

Animation : **Odile Chagny**, chercheuse IRES et **Damien Robinet** ou **Linda Sehili**, Solidaires finances publiques

L'atelier 3 traitera de l'utilisation de l'intelligence artificielle (IA) dans les entreprises en prenant des cas concrets exposés par des travailleur-euse-s et leurs organisations syndicales aux prises avec ce phénomène. Quels impacts sur le travail et la santé ? Le travail avec les algorithmes ? La surveillance au travail ? La responsabilité ? Pouvons-nous nous servir des algorithmes et de l'IA dans notre travail pour améliorer les conditions de travail et le travail ? L'IA est-elle un facteur d'aliénation ou un facteur d'émancipation ? Comment se pose la question de l'IA au travail ? Les technologies sont-elles neutres ? Résoudre les problèmes par la technologie ou par la politique ? Un vaste champ de travail s'ouvre pour l'avenir devant nous.

Intervenant-es

Marie Vairon, SUD PTT

Dominique Malon, SNU pôle emploi FSU

Benjamin Gandouin, Solidaires finances publiques

Assises de la santé des travailleurs-ses des 13 et 14 mars 2024

		Grande salle Hénaff	Salle petit congrès 2e étage	Salle Louise-Michel 3 rue du château d'eau	Salle des commissions 3	
		450 p	80 p	80 p	40 p	
9h_9h30		Accueil				
9h30 - 10h30		Mot d'accueil : Benoit Martin (CGT) puis double introduction : Nicolas Latteur (CEPAG Belgique) et Gwenaëlle Fabre (FSU Université d'Orléans)				
Mercredi 13 mars	10h30 - 12h30		GT 1 Femmes Violences sexistes et sexuelles au travail, milieux professionnel, syndical, associatif	Mix GT 2 / 3 Construire des mobilisations collectives entre travailleur-es / riverains, entre expositions professionnelles et expositions environnementales	GT4 RPS De la souffrance individuelle à l'action collective pour transformer le travail vers l'émancipation par le travail	GT 2 AT/MP Reconnaissance des troubles psychiques dus au travail
	14h - 16h		GT 4 RPS Prendre la main sur le travail : intervention des travailleur-ses et de leurs syndicats, enquêtes syndicales, contre l'aliénation pour l'émancipation par le travail	Mix GT 1 / 3 Cancers des femmes au travail	GT 2 AT/MP Jeunes : chair à canon du capitalisme?	GT2 AT/MP Statuts multiples, sous-traitance, comment agir?
	16h30 - 18h30		Plénière Retour sur journée + projet appel, plateforme revendicative et perspective de campagne + mobilisation du 25 avril + mise en place d'un réseau permanent de soutien			
	19h		Apéritif			
	9h - 9h30		Plénière - Adoption appel, plateforme revendicative et campagnes à venir			
	10h - 12h		GT 3 Risque chimique De l'amiante au chlordécone, lutter contre réglementation qui autorise les industriels à tuer les travailleur-ses	GT 2 AT/MP Procédure judiciaire/ réparations : vers la réparation intégrale ?	GT4 RPS Utilisation de l'intelligence artificielle dans les entreprises : conséquences sur le travail et la santé – Que faire ? Comment et pour quoi intervenir ?	GT 1 Femmes Santé invisibilisée, travail invisibilisé, salariées invisibles
jeudi 14 mars	13h30 - 15h30		GT 2 AT/MP Agir en entreprise et services après la disparition des CHSCT	Mix GT1 / 4 Travail invisibilisé, risques invisibilisés des femmes au travail		GT 3 Risque chimique Construire les collaborations entre les équipes syndicales, les institutions, les avocats, le milieu universitaire...
	15h45 - 17h		Table-ronde entre Sophie Binet CGT, Benoit Teste FSU, Murielle Guilbert Solidaires, animée par Joëlle Mareschin et François Desriaux, Santé&Travail			